



Le contrat de delta Camargue



Lettre d'information n° 1

Une gestion sur mesure de l'eau en Camargue

La gestion de l'eau est un élément majeur en Camargue

Le delta a été façonné par le Rhône et la mer Méditerranée et il en subit toujours les pressions. Mais l'artificialisation de l'accès à la ressource en eau pour permettre l'installation des hommes et le développement de leurs activités implique d'autres contraintes.

Aujourd'hui, le développement du territoire nécessite une gestion de l'eau répondant au mieux aux besoins des multiples activités qui contribuent à définir l'identité du territoire : chasse, pêche, élevage, saliculture, riziculture, conservation du patrimoine naturel ...

Après concertation avec les différents professionnels et usagers de la Camargue, le Parc naturel régional de Camargue

et l'Agence de l'Eau ont pris l'initiative de la création du contrat de delta.

Cet outil permettra de fournir des solutions adaptées aux besoins concrets des camarguais.

Il s'applique sous forme de contrats dans tous les domaines de l'eau avec les différents financeurs.

Par une gestion concertée et globale des milieux aquatiques, le contrat de delta Camargue vise à préserver :

- La qualité des eaux
- La biodiversité
- Les activités humaines



Une équipe d'animation à votre service au Parc naturel régional de Camargue
Stéphane Marche, Delphine Marobin, Françoise Martinez
Tél : 04 90 97 10 40



Le contrat de delta Camargue, c'est...

Un territoire

Le périmètre du contrat de delta Camargue est composé des secteurs suivants :

- L'île de Camargue (entre le Petit Rhône et le Grand Rhône)
- La Camargue saintoise (entre le Rhône Vif et le Petit Rhône)
- Les berges du Rhône
- La zone marine du Parc naturel régional de Camargue (3 milles marins)

Des acteurs

Le contrat de delta Camargue est le cadre privilégié de rencontres et de concertations des acteurs de l'eau. Il s'organise autour :



- Du Comité de delta : comité de pilotage du contrat dont les 41 membres ont été nommés par arrêté préfectoral (17 décembre 2004)
- Des Groupes thématiques de travail : groupes de concertation suivant 5 thématiques principales,
 - Qualité de vie, alimentation en eau potable et assainissement
 - Agriculture, hydraulique et espaces agricoles
 - Gestion des milieux naturels
 - Littoral et milieu marin
 - Lutte contre les inondations

- Du Parc naturel régional de Camargue : rédacteur et animateur de la démarche
- Des Porteurs de projets : associations, collectivités, usagers...
- Des Financeurs : collectivités, Etat, Agence de l'Eau...

Un dossier préalable de candidature



Validé début 2003, il permet d'établir :

- Un diagnostic mettant en lumière l'état des lieux de la Camargue au regard de l'eau et de sa gestion
- Des objectifs majeurs de qualité, définis en concertation, en relation directe ou indirecte avec l'eau
- Des enjeux stratégiques de développement durable se rapportant à la problématique de l'eau
- Des études à effectuer pour compléter le dossier définitif

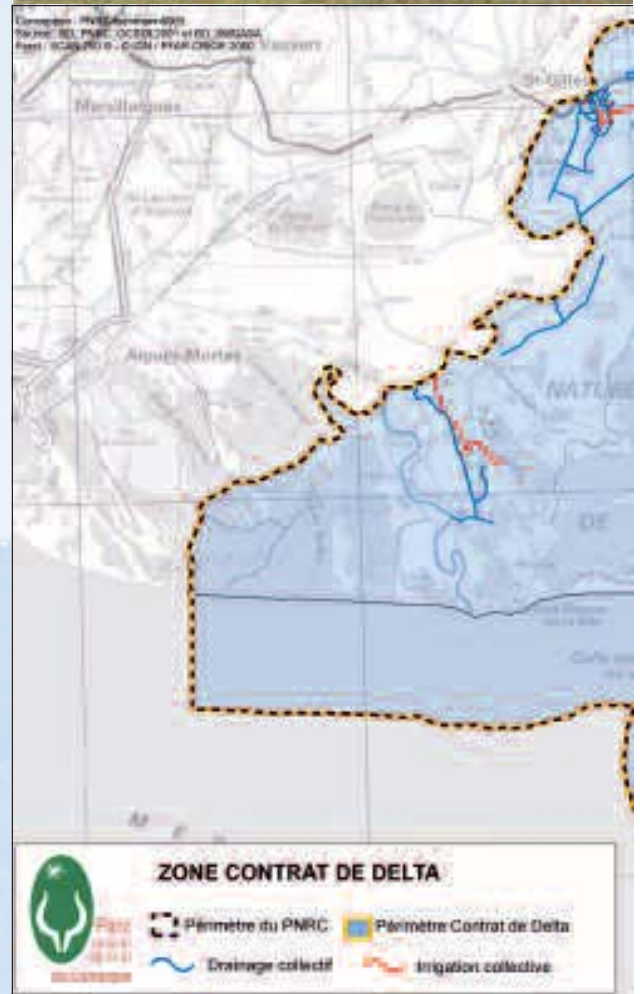
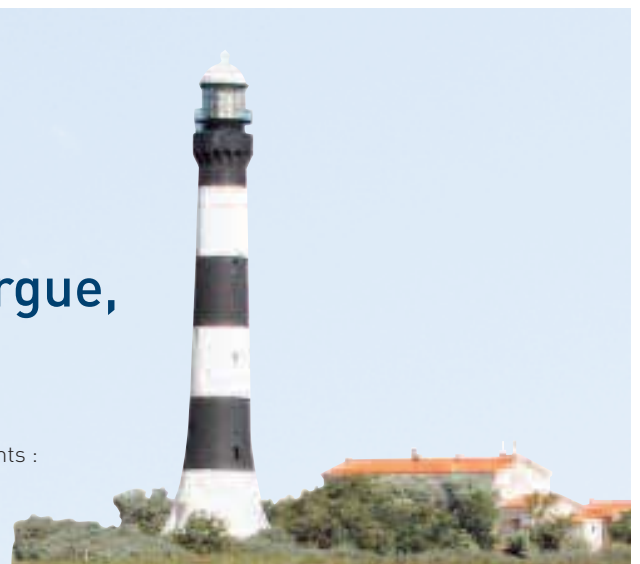
Un dossier définitif

En cours de rédaction, il présente :

- Une actualisation des connaissances évaluant les évolutions constatées depuis la validation du dossier préalable de candidature
- Un programme d'actions sur 5 ans

Un calendrier

- Automne 2006 : validation du dossier définitif
- Début 2007 : signature des contrats entre les porteurs de projets et les financeurs
- Printemps 2011 : mise en œuvre du renouvellement du contrat de delta de Camargue
- Automne 2011 - janvier 2012 : fin du contrat de delta Camargue initial et début du nouveau contrat





Des objectifs détaillés

Les objectifs du contrat de delta se déclinent suivant 4 thématiques pour mieux appréhender les principaux enjeux liés à l'eau. Chaque thème ci-dessous est divisé en sous thème illustré par un exemple d'action réalisable ou à réaliser parmi toutes les possibilités existantes.

Qualité des eaux

Ce thème regroupe toute action visant à l'amélioration, la restauration ou la conservation de la qualité des eaux.

- Eaux pluviales : la création de bassins de rétention des eaux pluviales peut réduire les pollutions apportées au milieu.
- Pollution d'origine industrielle : les services de l'Etat demandent à toute industrie nouvelle ou en réhabilitation un audit de la pollution qu'elle génère et de le prendre en compte en vue de réduire ses impacts.
- Pollution d'origine portuaire : l'aménagement des ports de plaisance et les actions réalisées (Port propre, écogestes) auprès des usagers minimisent les pollutions.
 - Pollution d'origine agricole : une adaptation des modes de gestion peut limiter l'usage des produits phytosanitaires et leurs effets.
 - Autres sources de pollution : des actions peuvent être entreprises pour identifier d'autres sources de pollution.



Travaux d'aménagement

Ils sont regroupés en fonction de leurs utilisations.

- Assainissement : la mise en conformité d'assainissement privatif est le projet le plus courant en Camargue. Il s'accompagne d'un effort important des collectivités en matière de réseau et de station d'épuration.
- Eau potable : le raccordement au réseau communal de certains mas isolés est un volet important en Camargue.
- Ouvrages de protection : les réparations, les réfections et la construction de digues et d'épis sont les principales étapes de protection.
- Travaux hydrauliques agricoles : l'achat, les réparations ou la mise en conformité des stations de pompes sont les priorités des actions engagées dans le domaine de l'hydraulique agricole.



Entretien, restauration, protection, mise en valeur des milieux aquatiques

Le classement se fait en fonction du type de milieu pour mieux évaluer l'étendue des actions engagées.

- Berges du Rhône et canaux : la protection des berges contre l'érosion par des méthodes dites "douces" se fait à titre expérimental.
- Zones humides : la lutte contre les espèces invasives et notamment l'écrevisse de Louisiane, le baccharis et la jussie est le sujet le plus préoccupant actuellement.
- Frange littorale : la création d'un réseau de surveillance de la frange littorale permettra de mieux anticiper les risques.
- Milieu marin : une évaluation des stocks et plus particulièrement la telline servira la conservation des petits métiers nécessaires à l'équilibre du milieu.



Sensibilisation, communication et suivis

- Acquisitions des connaissances et suivi : les études réalisées apportent des connaissances indispensables sur le fonctionnement des zones humides et offrent la possibilité d'une meilleure gestion.
- Communication et éducation à l'environnement : par le biais d'exposition et de campagne de sensibilisation, les usagers deviennent des éco-citoyens conscients de leur impact sur l'environnement.
- Formation : la formation s'adresse principalement aux employés des collectivités territoriales et aux élus.



Composition du Comité de Delta Camargue



Hervé Schiavetti
Président du Parc naturel régional de Camargue
Président du Comité de delta
Maire d'Arles



Alain Dervieux
Président de la Commission Gestion de l'eau
du Parc naturel régional de Camargue

- le Chef de la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) des Bouches-du-Rhône,
 - le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
 - le Directeur départemental de l'Équipement,
 - le Directeur départemental des Affaires sanitaires et sociales,
 - le Directeur du Service Navigation Rhône-Saône,
 - le Chef du Service maritime,
 - le Directeur départemental des Affaires maritimes,
 - le Directeur régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement,
 - le Délégué régional du Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages lacustres,
 - le Délégué régional du Conseil supérieur de la Pêche,
 - le Délégué régional de l'Office national de la Chasse et de la Faune sauvage,
 - le Délégué régional au Tourisme,
 - le Directeur du centre IFREMER de Toulon-La Seyne,
 - le Directeur des Voies navigables de France,
- ou leur représentant.

Collège des collectivités territoriales

Madame ou Monsieur

- le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- le Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône,
- le Maire d'Arles,
- le Maire des Saintes-Maries-de-la-Mer,
- le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
- le Président du SYMADREM,
- le Président du Syndicat mixte de gestion du Domaine de la Palissade,
- le Président de l'Agence régionale pour l'Environnement,
- le Président du Syndicat mixte de gestion des Associations syndicales du Pays d'Arles

ou leur représentant.

Collège des services et établissements publics de l'Etat

Madame ou Monsieur

- le Préfet du département des Bouches-du-Rhône,
- le Directeur régional de l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- le Délégué régional de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,

Collège des usagers

Madame ou Monsieur

- le Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône,
- le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles,
- le Président de la Fondation Sansouire,
- le Président de la SNPN (Réserve nationale de Camargue),
- le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux,
- le Président du Comité local des Pêches maritimes et des Elevages marins,
- le Président du Syndicat des riziculteurs,
- le Président du groupe des Salins du midi,
- le Président de la Fédération départementale de Chasse des Bouches-du-Rhône,
- le Président de la Fédération départementale des Bouches-du-Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique,
- le Président de l'Association Migrateurs- Rhône-Méditerranée,
- le Président du Comité départemental du Tourisme,
- le Président de la commission « promotion et développement de l'élevage » du Parc naturel régional de Camargue,
- le Président de l'Association des Camarguais,

ou leur représentant.

Charte de l'eau

La gestion globale et concertée de l'eau en Camargue constitue une priorité pour le Comité de Delta Camargue. L'omniprésence de l'eau sur ce territoire exceptionnel a multiplié le nombre de ses usages, et donc des intérêts parfois contradictoires.

Ainsi la gestion de l'eau ne peut pas être cloisonnée par usage puisqu'ils sont tous interdépendants.

Pour compléter le dispositif « contrat de delta » qui est le volet opérationnel d'une politique de l'eau, la charte de l'eau doit constituer l'engagement des usagers en terme pratiques respectueuses des équilibres du territoire. La charte de l'eau prend acte de la volonté de chacun de participer selon sa spécificité, ses droits et ses moyens, à la gestion globale de l'hydraulique en Camargue. Elle constitue le volet « usages et gestion » du contrat de delta.

- La charte est un lieu de débat, de concertation sur la définition des pratiques en terme de gestion de l'eau.
- C'est un outil fédérateur et non réglementaire.
- Elle doit proposer des engagements volontaires, concertés et réalistes.
- Elle doit mettre en évidence l'interdépendance des acteurs.



Aujourd'hui et malgré les divergences importantes, la grande majorité des usagers de l'eau en Camargue est consciente de l'extrême fragilité des déséquilibres environnementaux et économiques du delta. Le Contrat de delta et la Charte de l'eau constituent des lieux de rencontre qui doivent servir à élaborer une stratégie de développement durable.



Contact : Parc naturel régional de Camargue au 04.90.97.10.40
Bulletin d'information du Parc naturel régional de Camargue n° 40- avril 2006
Directeur de la publication : Hervé Schiavetti, Président • Responsable de la rédaction : Didier Olivry, Directeur
Crédits photographiques : J. Faure, S. Marche, D. Marobin, E. Violet / Pnr Camargue
Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles • tél. 04 90 97 10 40 • fax 04 90 97 12 07
Site internet : www.parc-camargue.fr - Email : info@parc-camargue.fr

supplément mensuel de "la Lettre d'information du Parc de Camargue", ISSN : 1244-7919 • Presse du Soleil, Avignon

